



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

collèges

Question écrite n° 93207

Texte de la question

Mme Virginie Duby-Muller appelle l'attention de Mme la ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche sur la présentation de la nouvelle carte académique, le vendredi 22 janvier 2016. Depuis la présentation de son projet de réforme du collège en mars 2015, la proposition de supprimer les classes bi-langues avait provoqué des nombreuses protestations du côté des élèves, des enseignants, et des parents. Le Gouvernement fait aujourd'hui un rétropédalage dans sa politique éducative, en annonçant le maintien d'une partie des classes bi-langues (au total 70 %). Or la nouvelle carte académique relève des fortes disparités dans les territoires concernant le maintien des classes bi-langues : les récentes études illustrent des inégalités criantes en défaveur des élèves de province. Ainsi, toutes les classes bi-langues seront maintenues à Paris, alors qu'on en supprime approximativement la moitié dans l'académie de Besançon, et presque 70 % à Lyon. Encore plus frappant, les académies de Grenoble et de Caen vont perdre entre 80 % et 95 % de leurs classes bi-langues (alors que ce sont des régions avec de gros effectifs d'enseignants d'allemand). Le phénomène est similaire pour les classes européennes, dont on maintient la totalité en région parisienne, mais quasiment aucune dans les régions du Nord. Le projet du Gouvernement de donner « les mêmes chances à tous » ne sera visiblement pas atteint. Aussi, elle souhaite savoir comment le Gouvernement va engager un processus d'égalité face à cette nette discrimination pour les élèves et des enseignants sur nos territoires.

Données clés

Auteur : [Mme Virginie Duby-Muller](#)

Circonscription : Haute-Savoie (4^e circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 93207

Rubrique : Enseignement secondaire

Ministère interrogé : Éducation nationale, enseignement supérieur et recherche

Ministère attributaire : Éducation nationale

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [16 février 2016](#), page 1419

Question retirée le : 20 juin 2017 (Fin de mandat)